



CONDUITE DE CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEURS PORTÉ - R489



R489 PERFECTIONNEMENT

Objectifs : Être capable d'utiliser un chariot de manutention à conducteur porté dans le respect des règles de sécurité. Satisfaire à l'évaluation « test CACES® » Chariots pour une ou plusieurs catégories de chariots.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté.
- Permis B souhaité.
- Comprendre le français.
- Formation éligible au CPF.

R489 RECYCLAGE

Objectifs : Être capable d'utiliser un chariot de manutention à conducteur porté dans le respect des règles de sécurité. Satisfaire à l'évaluation « test CACES® » Chariots pour une ou plusieurs catégories de chariots.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne titulaire d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) de la catégorie visée dont la date de validité expire.
- Il est fortement conseillé de n'avoir pas interrompu la conduite d'un chariot depuis plus de 2 ans.
- Formation éligible au CPF.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignant qualifié.
- Testeurs reconnus aptes à la fonction par un organisme certificateur de qualification.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté à charges hétérogènes.
- Salles de cours équipées.
- Terrain avec aire d'évolution.
- Exercices pratiques.

EFFECTIF

- Groupe de 4 à 10 personnes.

DURÉE

- 21 heures soit 3 jours.

TARIFS

- Sur notre site à Ambert :
 - 1 catégorie 3 ou 5 : 465 € HT.
 - 2 catégories 1, 3 ou 5 : 565 € HT.
 - 3 catégories : 865 € HT.
- Sur le site de l'entreprise : nous contacter.

DURÉE

- 14 heures soit 2 jours.

TARIFS

- Sur notre site à Ambert :
 - 1 catégories 3 ou 5 : 365 € HT.
 - 2 catégories 1, 3 ou 5 : 465 € HT.
 - 3 catégories : 565 € HT.
- Sur le site de l'entreprise : nous contacter.

ACCESSIBILITÉ

Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR).

PROGRAMME

- La technologie des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et de ses accessoires.
- La réglementation applicable au chariot automoteur de manutention et à son conducteur.
- La présentation des risques professionnels.
- L'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Test théorique et pratique.

SANCTION VISÉE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) pour les chariots automoteurs à conduction porté conforme à la recommandation R-489.
- Validité : 5 ans.

